

« Évolution de la maturité gymnasiale » (EMG)

Position de l'ASPE

L'ASPE soutient toute réforme visant à **améliorer** le niveau déjà élevé de la maturité gymnasiale en Suisse et reconnaît la **nécessité d'actualiser** le MAV de 1995.

L'ASPE considère que la base d'une telle réforme doit se faire dans le respect de l'**article 5** :

- a) Encourager l'ouverture d'esprit et la capacité de porter des jugements indépendants (paragraphe I)
- b) Permettre aux étudiants de s'engager dans une carrière universitaire (paragraphe I)
- c) Transmettre les outils linguistiques permettant de s'exprimer correctement et de connaître d'autres cultures (paragraphe III).

L'ASPE s'oppose fermement à la **structuration nationale "2 + 2"** de la maturité gymnasiale (proposition 2 du projet, privilégiée à la fois par le groupe d'experts et par le Comité de la Conférence des recteurs (CDGS) pour les raisons suivantes :

- I. La division entre cycle de base (1ère et 2ème classe) et cycle d'approfondissement (3ème et 4ème classe) rendrait plus difficile la **transmission d'une formation cohérente et suffisamment approfondie** (surtout dans le premier cycle avec seulement 2-3 leçons par matière en raison de l'ampleur prise par les disciplines fondamentales).
- II. **La rigidité et l'ampleur prise par les disciplines fondamentales** dans le nouveau système compliqueraient la possibilité de participer à des programmes de mobilité et d'échange. Elle limiterait aussi fortement l'offre de **matières optionnelles non obligatoires**, élément fondamental dans le processus de maturation, d'individualisation et d'élargissement des horizons des élèves.
- III. La **réduction des leçons** de l'option spécifique (OS) **au cours des deux dernières années** empêcherait l'apprentissage d'une langue sans connaissances préalables. L'apprentissage des langues nécessite du temps qui ne peut être rattrapé, même en augmentant le nombre de leçons hebdomadaires. Pour pouvoir répondre aux exigences du cadre d'études (PEC) en cours d'élaboration (B2-C1), cette structuration créerait des déficits graves et irréparables.
- IV. La branche « espagnol » en tant que OS ne se limite pas à l'apprentissage d'une langue à un niveau élevé (B2-C1), mais véhicule également des connaissances **historiques, culturelles et interculturelles** qui sont essentielles afin de respecter l'article 5, paragraphes I et III. Ces compétences sont indispensables dans le processus de maturation des étudiants et pour pouvoir entreprendre des études universitaires réussies. L'approche **interdisciplinaire** est primordiale, mais ne peut être réalisée qu'en maintenant la dotation horaire actuelle.
- V. La réforme représente un sérieux **défi existentiel** pour toutes les options linguistiques qui ont besoin - en raison de la complexité de l'apprentissage des langues - de plus de temps pour atteindre des niveaux leur permettant d'entreprendre des études universitaires en philologie. Si l'on considère que selon les statistiques les plus récentes du OFS (2020), **plus de 25%** des maturistes suisses choisissent une **option linguistique spécifique** (21% une langue vivante), la volonté de nuire aux langues de cette manière est incompréhensible.
- VI. Dans un pays connu pour son **multilinguisme** et son respect des **particularités de chaque canton**, il est incompréhensible de vouloir mettre en place une structure aussi rigide au niveau national, sans tenir compte du fait qu'il existe déjà différents modèles qui permettent à chaque canton d'adopter le plus approprié. La réforme actuelle met gravement en péril l'**autonomie des cantons** et porte atteinte à la diversité au sein de l'unité qui caractérise la Suisse.
- VII. Nous saluons l'ouverture de la branche complémentaire en langues mais nous nous opposons fermement au renforcement de cette filière complémentaire au détriment des disciplines principales.
- VIII. Enfin, l'ASPE n'est pas fondamentalement opposé à l'**extension de l'offre de cours à option spécifique**, mais invite à considérer que cette extension peut signifier qu'il faudra accepter une réduction du nombre d'élèves par cours dans les différentes collèges/gymnases et sera particulièrement

difficile à mettre en place dans les collèges/gymnases plus petits. Il s'agit d'un problème qui, s'il n'est pas pris en considération, peut entraîner la disparition de l'espagnol en tant qu'option spécifique. **Deuxième langue la plus parlée au monde**, après le chinois et loin devant l'anglais, et en constante progression tant sur le plan économique (Espagne, Mercosur) que politique (c'est la plus grande minorité aux USA), ce serait une grave erreur de remettre en question cette offre dans les collèges/gymnases suisses.

En résumé, nous tenons à souligner que le cas de l'espagnol et des langues en général seraient gravement défavorisés par le projet de réforme pour les raisons suivantes :

- Réduction drastique de la durée et de la qualité des options spécifiques
- Pression supplémentaire due à l'extension de l'offre d'options spécifiques
- Possibilité réduite, pour les élèves, de choisir les langues comme branches facultatives.

Tous ces inconvénients ne peuvent absolument pas être compensés par la nouvelle répartition des langues dans le catalogue des matières complémentaires. Pour ces raisons, nous rejetons l'EMG sous cette forme et demandons une révision qui tienne compte des options spécifiques axées sur les langues.

Le Comité de l'ASPE, mai 2021